

ADIEU BITUME, les cours décollent !

#5
APPEL
À IDÉES

ORGANISATEUR

Le **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et de l'**E**nvironnement du Calvados
28 rue Jean Eudes - 14000 CAEN - 02 31 15 59 60 - www.caue14.fr

PRÉSENTATION DE L'APPEL À IDÉES

QU'EST-CE QUE LE C.A.U.E. DU CALVADOS ?

Depuis plus de 40 ans, la mission du C.A.U.E. du Calvados est de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association départementale investie d'une mission d'intérêt public. Nous ne faisons pas de maîtrise d'œuvre. Notre approche est de nature technique, pédagogique et culturelle.

Organisme de conseil, centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, nous accompagnons les maîtres d'ouvrage privés et publics dans leurs projets.

Nos architectes, paysagistes et urbanistes sont à vos côtés pour vous conseiller, vous informer et vous sensibiliser.

Sous son label "les défis du C.A.U.E. 14", le C.A.U.E. du Calvados lance un appel à idées aux candidats-concepteurs, paysagistes, architectes, urbanistes, professionnels et/ou étudiants, etc.

POUR QUI ?

La cour d'école est un thème transversal, c'est pourquoi l'appel à idées est ouvert aux étudiants, professionnels, universitaires dans les domaines suivants : paysage, urbanisme, architecture, design, aménagement avec des sensibilités à l'environnement, au génie écologique et végétal, au milieu scolaire, etc.

Les participants pourront se présenter seuls ou en équipe associant différentes compétences. En cas de réponse par équipe, un mandataire devra être désigné. Il sera le seul interlocuteur vis-à-vis de l'organisateur. Chaque équipe comprendra au moins l'une de ces compétences liée au paysage, urbanisme, architecture, design.

Les personnes participant à l'organisation de l'appel à idées (membres du C.A.U.E du Calvados, comité technique et membres du jury) ne peuvent pas participer.

RE-COUR VERS LE FUTUR !

Driiiiiing ! C'est l'heure de repenser la récré ! Comment peut-on réinventer les cours d'écoles pour qu'elles soient un espace riche de découverte du monde pour les enfants et une richesse pour les communes ?

Se pose en filigrane la question de l'attractivité des centres-bourgs et la dynamique de la commune, qu'elle soit rurale ou urbaine. En effet pourquoi ne pas imaginer ouvrir temporairement la cour de l'école sur la ville, en dehors des temps scolaires, et en faire un espace public qualitatif ? Comment peut-on les enrichir et en faire des lieux d'accueil de la biodiversité ? Décoller le bitume, oui, mais jusqu'où ?

Chers concepteurs, à vos imaginaires !

Nous vous proposons de rêver la récréation avec un cœur d'enfant et un regard d'adulte, et d'imaginer d'autres possibles aux cours d'écoles tout en répondant aux enjeux environnementaux actuels. Le bien-être des enfants et le bon exercice de la pédagogie seront au cœur de vos réflexions.

Il est important de noter que le but de l'appel à idées n'est pas de sélectionner des projets en vue d'une future réalisation, mais bien de stimuler la créativité des concepteurs et les appétences des maîtres d'ouvrage pour les projets de qualité.

Néanmoins ces idées pourront constituer une réflexion préalable au lancement d'un projet. Les communes auront la liberté d'initier cette démarche après la remise des prix de l'appel à idées qui se tiendra en décembre 2024.

LES CATÉGORIES DE SITES

Nous avons identifié trois échelles de réflexion et sélectionné trois sites en conséquence, issus des candidatures des communes ayant postulé au préalable.

- un site en zone dense (+ de 10 000 habitants)
- un site dans une petite ville (entre 10 000 et 1 000 habitants)
- un site dans une commune rurale (- de 1 000 habitants)

Le site en zone dense, grande ville ou ville moyenne (+ de 10 000 habitants) interpellera plus particulièrement sur la thématique de **l'ouverture à la ville** et **l'offre d'espaces publics de qualité en dehors des temps scolaires**. Celui qui sera dans une petite ville (entre 10 000 et 1 000 habitants), portera plus fortement la question de **l'attractivité** du bourg. Enfin le dernier site sera situé dans une commune rurale (- de 1 000 habitants) peu dense, et interrogera à plus forte raison la question de la **centralité** à travers **l'espace public temporaire**. Ces idées seront précisées au moment de la remise des documents aux candidats.

En tant que candidat, vous pouvez choisir de postuler pour un, deux ou trois sites. De manière à équilibrer le nombre de candidatures sur chacun des sites, les équipes candidates seront réparties aléatoirement sur les trois sites. Ces derniers ne seront révélés qu'au moment de la validation de l'inscription des équipes.

QUELLE DÉMARCHE ?

L'appel à idées "adieu bitume, les cours décollent" se déroule en **deux phases**.

Lors de la première phase, le C.A.U.E. a appelé les communes, communautés de communes, et établissements scolaires du Calvados à candidater. Trois sites ont été retenus pour établir un cahier des charges plausible pour les candidats. Le C.A.U.E. est intervenu lors de 3 ateliers sur les différents sites. 2 ateliers étaient à destination des élèves, et un atelier était à destination des élus et enseignants.

Au moyen de dessin, de cartes sensibles, et d'outils de diagnostic, les élèves ont observé et établi un diagnostic de leur cour d'école, puis ils ont exprimé leurs souhaits pour celle-ci. Les échanges avec les équipes enseignantes et les équipes municipales ont complété cet état des lieux et permis de définir des enjeux pour chacun des trois sites à l'échelle communale.

Nous en sommes à la 2ème phase (cf chronologie de l'appel à idées) : le programme et les attendus sont enfin prêts, et nous lançons l'appel à candidature à destination des concepteurs !

RÈGLEMENT DE L'APPEL À IDÉES

1 INSCRIPTION

L'inscription à l'appel à idées « Adieu bitume, les cours décollent » est gratuite.

Pour participer, l'inscription individuelle ou par équipe est obligatoire par voie électronique communication@caue14.fr ou par courrier CAUE du Calvados, 28 rue Jean-Eudes 14000 CAEN **jusqu'au 25 juin 2024**. Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur notre site internet. Chacune des candidatures, pluridisciplinaire ou non, devra impérativement intégrer au moins un paysagiste-concepteur, ou un urbaniste ou un architecte ou un designer ou un étudiant dans l'un de ces domaines.

L'inscription sera confirmée par l'organisateur et la participation à la consultation sera notifiée par courriel au candidat ou à l'équipe. L'appel à idées portant sur trois écoles du Calvados, chaque équipe se verra attribuer un site de manière aléatoire et équilibrée.

Un même candidat ou une même équipe pourra s'inscrire pour plusieurs sites.

Les participants inscrits pourront poser des questions sur les objectifs, les attentes, l'organisation de l'appel à idées jusqu'au **06 septembre 2024** inclus à l'adresse suivante communication@caue14.fr. Toutes les questions et réponses seront diffusées à l'ensemble des candidats.

2 OBJET DE L'APPEL À IDÉES

Cet appel à idées est à 3 entrées : le bien-être des usagers, l'environnement, et la plus-value pour la commune.

1 – Le bien-être des enfants est l'enjeu principal de l'appel à idées.

En effet, ils sont les citoyens de demain et il nous importe de leur offrir un cadre d'apprentissage susceptible de les forger vers le meilleur d'eux-mêmes ; leur offrir de nouvelles possibilités ludiques et alternatives au béton ; diversifier les espaces et les éléments ludiques dans leur cour de récréation ; leur permettre de développer un lien plus grand avec la nature, à travers notamment l'observation des végétaux et de la biodiversité ; leur offrir une cour d'école plus confortable et peut-être de nouveaux espaces pédagogiques et plus de plaisir à venir à l'école à travers une amélioration de leur cadre d'apprentissage. L'attention portée aux élèves ne devra pas faire oublier les équipes enseignantes, personnel d'établissement, et agents territoriaux, associations périscolaires, etc, qui investissent, font vivre et organisent le bon fonctionnement de la cour.

2 - L'environnement. L'adaptation aux modifications et changement climatique est une nécessité, y compris à l'échelle des cours d'écoles du Calvados. Cet appel à idées propose de réfléchir à des aménagements innovants qui offrent un meilleur environnement et cadre de vie à ce lieu d'apprentissage, en visant à plus de confort climatique dans la cour d'école (confort d'été, prise en compte des contraintes d'hiver, couloirs de vent, gel, gestion des eaux pluviales, matériaux, etc). Quel que soit le site une attention devra être portée à la perméabilité des matériaux et une plus grande végétalisation pour un impact environnemental global positif.

Le changement climatique est une évolution des conditions climatiques moyennes sur des périodes prolongées. Aujourd'hui, cette évolution s'est considérablement accélérée.

D'ici 2050, la température du Calvados augmentera de +2°C en moyenne. Deux phénomènes ont été observés. En période estivale, le nombre de jours de "fortes chaleurs" augmente. Parallèlement, en période hivernale, une baisse du nombre de jours de gel a été observée. Ces observations confirment que la température moyenne augmente et que la météo liée aux saisons est en train de changer.

En plus de l'augmentation de température, les spécialistes constatent un déficit de 4% de précipitations annuelles sur le territoire, qui conjuguées avec des épisodes de canicules, conduit vers des sécheresses périodiques. En revanche, le nombre d'événements de précipitation extrême a augmenté. Ces violentes précipitations provoquent des phénomènes d'écoulement des terres et d'érosion induits par le ruissellement intensifié. Cela pose d'importants problèmes dans les zones trop perméabilisées et dans les paysages trop exploités.

3 - Une plus-value pour la commune. Pourquoi la cour d'école ne pourrait-elle pas être pensée comme un nouvel espace commun au sein de la commune ?

La cour d'école ne peut être envisagée comme un élément isolé. Les candidats auront à penser son articulation avec son environnement immédiat, qu'il s'agisse des salles de classe (cour au sein de l'école) ou des espaces publics attenants (cour dans la commune).

- Articulation entre la cour et le contexte urbain :

Bien que le sujet de l'appel à idées ne soit pas un projet d'urbanisme, le lien de la cour avec ses abords et son périmètre élargi sera essentiel. La cour de récréation devra être un espace polyvalent dans la commune permettant de réinterroger l'usage des espaces publics. Il sera demandé aux candidats de la penser selon plusieurs temporalités et ainsi, d'optimiser son espace et ses usages. La question de sa sécurité devra être traitée. Quels sont les moyens humains nécessaires pour ouvrir la cour d'école au public tout en garantissant la sécurité, l'entretien et la propreté du lieu ? Toute la cour de récréation est-elle accessible ou seulement une partie ? L'adaptabilité de l'espace public sera questionnée par les candidats. Est-il judicieux de privatiser l'espace public au profit de l'école, et/ou d'ouvrir l'espace privé de l'école au public ? Quelles traductions spatiales et temporelles ? Les candidats seront invités à penser l'ouverture de la cour sur la ville et les filtres spatiaux qui permettent cette modularité. Comment repenser la densité ou la richesse des espaces publics à l'échelle d'une petite commune, comment recréer une centralité ou encore offrir un espace public qualitatif durant les week-ends ? Quid des surfaces de parking à ce moment-là ? Dans tous les cas, les notions de modularité et de flexibilité sont primordiales dans l'ouverture à la commune.

- Articulation entre la cour et l'architecture :

Sans entrer dans le détail des bâtiments et pour des raisons d'usage et de fonctionnalité, les candidats pourront prendre en compte la dimension architecturale et proposer des schémas ou esquisses de transformation et extension des bâtiments. Il n'y aura toutefois

pas de question de parti pris architectural en soi, mais la prise en compte des liens fonctionnels intérieur-extérieur, les flux, les déplacements, les vues depuis l'intérieur du bâtiment, les jeux de porosité entre cour de récréation et architecture.

Des éléments comme le préau, la salle de motricité intérieure, le hall d'entrée, les espaces de couloir peuvent devenir des espaces récréatifs et être pensés en lien avec la cour de l'école. L'enfant, l'humain qui voit et se meut dans l'espace, sera placé au centre de la pensée du projet.

Attention, le sujet de cet appel à idées n'est pas l'architecture. Les candidats ont la liberté d'y apporter les modifications utiles à leur projet, mais la prise en compte du projet architectural sera limitée à ses liens avec la cour de récréation qui est bien l'objet principal de cet appel à idées.

3 CALENDRIER DE L'APPEL À IDÉES

Rien ne sert de courir, il faut fleurir à point !

TEMPS 1 - *a déjà eu lieu*

Lancement de l'appel à contributions	18 avril 2023
Clôture de réception des contributions	23 juin 2023
Résultats de l'appel à contributions	05 et 06 juillet 2023
Ateliers « cours d'écoles » avec les scolaires	de septembre à février 2023
Atelier élus et enseignants "la cour d'école dans la commune"	février-mars 2024
Rédaction du cahier des charges et validation par les élus et l'équipe enseignante	mars-avril-mai 2024

TEMPS 2 - *en cours*

Lancement de l'appel à idées auprès des candidats-concepteurs	23 mai 2024
Fin de réception des bulletins d'inscription	25 juin 2024
Remise des sujets aux candidats	26-28 juin 2024
Questions-réponses entre les candidats et les organisateurs	du 28 juin au 06 septembre 2024
Clôture des rendus	23 septembre 2024
Jury	octobre 2024
Remise des prix	10 décembre 2024
Exposition	1er semestre 2025
Mise à disposition de l'exposition sur le territoire du Calvados	2 ^{er} semestre 2025

Certaines dates sont susceptibles de changer en fonction de la vie de l'appel à idées. Le C.A.U.E. se réserve le droit d'apporter des modifications à ce calendrier prévisionnel.

4 Informations et documents à disposition des candidats

Au lancement de l'appel à idées, l'organisateur mettra à la disposition des équipes depuis le site internet www.caue14.com, un ensemble de documents accessibles en téléchargement :

- la présentation de l'appel à idées
- le règlement de l'appel à idées
- la fiche d'inscription

Une fois l'inscription confirmée par l'organisateur et le site précisé aux candidats, ceux-ci recevront par mail, à partir du **26 juin 2024**, un numéro d'identification (à reporter sur l'enveloppe cachetée, sur la couverture et sur chaque page du dossier A3), ainsi que les éléments de travail suivants :

- le dossier de consultation regroupant les enjeux, les attentes, les champs d'investigation et les modalités de participation à l'appel à idées (présentation des sites de l'appel à idées, programme et documents graphiques) éléments retraçant le processus de travail.
- les documents de travail (cadastre, fonds de plan, photos, etc ...)
- la maquette de mise en page type A3
- une bibliographie

Il est conseillé aux candidats d'utiliser les documents mis à disposition. Le C.A.U.E. ne garantit pas d'accès public au site et n'est pas responsable des problèmes rencontrés sur le terrain. Nous rappelons qu'il est interdit de photographier les enfants sans l'autorisation de leurs parents. Nous attirons l'attention des candidats sur la prise en compte du plan vigipirate et la nécessité d'entrer en relation avec les Mairies et les chefs d'établissement avant toute visite de terrain durant les périodes scolaires.

5 Rendu des propositions

Les projets proposés seront identifiés par un titre choisi par les candidats/équipes. Chaque planche comportera le titre et le numéro d'identification du candidat/équipe. L'orientation et l'échelle seront indiquées sur l'ensemble des documents présentés. Les candidats devront remettre leurs propositions sous la forme suivante :

=> **un dossier papier A3, relié, non plié, orientation paysage comprenant :**

. 5 planches obligatoires exposant le parti pris d'aménagement et les détails du projet

1 - parti pris d'aménagement

- une planche d'explication globale du projet (concept, parti pris d'aménagement, expliqué sous forme de graphiques, textes ou de schémas)
- une planche avec une vue du projet global et de son insertion dans le site, rendu graphique libre (axonométrie, perspective, etc)

2 - détails du projet

- un ou des plans de la cour dans son quartier et son environnement
- un ou des plans centrés sur la cour d'école
- un ou des schémas de détails ou plans de fonctionnement, (accès, mobilité, liens avec les équipements, occupation, exploitation temporelle des usages de la cour (personnes mobilisées, entretien, sécurité, modalités d'ouvertures, etc)

. 4 planches facultatives

- planches libres (perspectives, croquis d'ambiance selon programme détaillé, vue depuis la salle de classe...)

=> **une note de synthèse** au format A4 (2 000 caractères, espaces compris, au format texte dont une ou deux phrases d'accroche pour synthétiser le projet). Ce texte sera lu au moment du jury pour présenter votre projet.

=> **une enveloppe A4 cachetée et vierge de toute indication**, à l'exception du numéro attribué au candidat lors de l'inscription, renfermant les noms, qualifications et coordonnées des candidats (adresse, téléphone et mail)

=> **un support numérique (clé usb) comprenant**

- planches A3 au format PDF (résolution 300 dpi minimum - RVB)
- ensemble des documents graphiques dissociés au format PDF (pour les plans/élévations/coupe/croquis : format PDF vectoriel, 300 dpi minimum - RVB) - une image phare du projet que les candidats souhaitent voir mise en avant dans la publication - ces documents nous seront utiles pour la mise en page des ouvrages et panneaux d'exposition en vue de la valorisation des projets.
- une note de synthèse (2 000 caractères, espaces compris, au format texte dont une ou deux phrases d'accroche pour synthétiser le projet)

Les éléments à fournir seront listés de façon détaillée dans le programme de chaque site.

6 Identification et anonymat des candidats

Le rendu des projets est fait sous forme anonyme. Aucun des documents ne doit être signé du nom des membres de l'équipe. Chaque candidat de l'appel à idées portera sur son dossier le code d'identification remis à réception des candidatures. L'enveloppe d'identification des candidats ne sera ouverte qu'à l'issue du jugement des projets par le jury.

7 Remise des projets, assurance et transport

L'envoi du matériel de rendu est sous la seule responsabilité des participants. Les frais induits (acheminement et assurance éventuelle) sont à la charge des participants. La réception d'un rendu endommagé et inexploitable pourra être considérée comme motif d'exclusion : une attention toute particulière devra donc être portée sur les conditions d'envoi (emballage et prestataire).

Les prestations seront déposées contre récépissé au C.A.U.E. du Calvados jusqu'au lundi 23 septembre 2024 avant 12 heures, ou envoyées au plus tard le lundi 23 septembre 2024 en recommandé avec accusé de réception, cachet de la Poste ou du transporteur faisant foi.

A l'adresse suivante :

Appel à idées - «Adieu Bitume, les cours décollent », CAUE du Calvados, 28 rue du Jean Eudes, 14000 CAEN

8 Prix

Selon les modalités présentées ci-après, chaque site fera l'objet d'un prix, ainsi 3 lauréats seront désignés par le jury pour la pertinence de leurs idées. Chaque lauréat se verra remettre un prix dont l'enveloppe globale est de 3000 euros.

Le montant des prix sera le même pour les trois lauréats. En cas de participation par équipe, le chèque sera attribué au mandataire.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des mentions.

Le jury est souverain quant à l'attribution des prix.

L'ensemble des projets seront ensuite mis en valeur dans un ouvrage qui servira de référence aux actions de sensibilisation du CAUE du Calvados et d'outil de promotion pour les concepteurs.

En cas de rendu vraiment insuffisant de la part des candidats, le CAUE se réserve le droit de redemander des documents complémentaires aux candidats et le cas échéant de ne pas intégrer les projets à la publication globale.

9 Composition du jury

Un jury composé de personnalités reconnues pour leurs compétences ou leur intérêt dans les domaines concernés étudiera les différentes propositions et désignera les trois lauréats.

Ce jury sera présidé par le Président du C.A.U.E. du Calvados.

Il comprendra également :

- un représentant de l'équipe municipale et/ou communauté de communes de chaque site
- un représentant de l'UAMC
- un enseignant ou chef d'établissement de chaque école
- un représentant de l'INSPE - (institut national supérieur du professorat et de l'éducation Normandie - Caen)
- des représentants professionnels qualifiés: paysagiste-concepteur, architecte, urbaniste
- un représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Normandie (CROA)
- un professionnel ou universitaire en lien avec les cours d'écoles et le bien-être, développement de l'enfant
- un représentant de l'inspection académique
- un représentant de la DRAC
- un représentant cour d'école Oasis
- cette liste est non exhaustive

La composition du jury est susceptible d'être modifiée.

Les lauréats seront prévenus confidentiellement à l'issue des travaux du jury. Ils s'engagent à être présents à la cérémonie de remise des prix le mardi **10 décembre 2024** et, à cette occasion, à présenter leur proposition sous forme d'une intervention publique.

10 Organisation et compte-rendu des travaux du jury

Un comité technique sera chargé de vérifier la conformité des dossiers et de préparer les travaux du jury.

Le comité technique pourra exclure avant la sélection :

- les propositions incomplètes (pièces manquantes, incomplètes ou inexactes)
- les propositions arrivées hors délais
- les propositions ne respectant pas les formats et le cadre graphique imposé (dimensionnements...)
- les propositions qui ne portent pas sur l'un des sites imposés
- les participants n'ayant pas rempli l'ensemble des conditions de rendu et du présent règlement (anonymat, etc...).

Le jury procédera à un examen des prestations remises par les concurrents/candidats.

À l'issue du jugement des prestations, le compte-rendu des délibérations indiquera notamment :

- les noms des concurrents exclus, le cas échéant, la ou les raisons de l'exclusion
- les lauréats retenus, les mentions éventuelles et un commentaire sur leurs prestations

11 Critères de jugement

L'évaluation des prestations des concurrents se référera aux thèmes de réflexion proposés et portera une attention particulière aux points suivants, sans ordre de critère et qui seront affinés selon le ou les sites d'intervention retenus par les candidats :

- à la nouvelle place de la cour d'école dans le projet scolaire et dans la commune
- à la pertinence fonctionnelle de l'ouverture à la commune : la cour d'école ou les espaces publics attenants deviennent-ils un pôle d'attractivité, une centralité, répondent-ils à des logiques d'optimisation, de mutualisation, de sobriété (foncier, etc) ?
- au bien-être et à la santé des élèves dans leur cour d'école (prise en compte du climat, végétalisation et diversité des jeux proposés, ombre, ensoleillement, incitation au sport, etc)
- à la prise en compte des contraintes et des variations climatiques dans la réponse globale apportée par les candidats
- au respect du programme et des attentes exprimées par les élus, les enseignants et enfants

- à la qualité apportée aux espaces de jeu, au mobilier de la cour et de l'espace public (ambiances, vues, luminosité, acoustique, génie végétal, matériaux...)
- à la qualité environnementale du projet (accueil de la biodiversité, nature à portée des enfants, plantation de végétaux, liens avec le vivant, gestion des eaux pluviales, réemploi, etc...)
- à la pertinence technique et fonctionnelle (prise en compte de l'entretien et la gestion, durabilité, matériaux, etc)
- à l'apport ludique et pédagogique (en autonomie ou encadré par l'enseignant)
- à l'originalité du projet
- à la prise en compte des spécificités et qualités de chaque site (topographie, usages, végétaux, éléments de programmation, intelligence d'intégration des différents jeux et dispositifs, réalités de la commune, etc...)

12 Suites données à l'appel à idées

Les prestations remises par les candidats et considérées comme recevables par le jury feront l'objet d'une publication et d'une exposition. Ces dernières seront réalisées par le C.A.U.E. du Calvados, qui en assurera une diffusion à vocation pédagogique et promotionnelle. Chaque participant se verra remis un exemplaire de l'ouvrage. Des outils pourront être développés assurant la sensibilisation du grand public.

Ce « défi du C.A.U.E. du Calvados » vise à :

- revaloriser la prise en compte de la cour d'école qui est un élément à part entière de l'école, et réinterroger la place de la cour dans l'espace urbain.
- sensibiliser les élus et le grand public sur les atouts qu'il y a à transformer les cours d'écoles
- donner des pistes de transformation des cours d'écoles
- encourager les concepteurs et stimuler leur imaginaire
- favoriser la diffusion de réponses paysagères novatrices

13 Droits de propriété et utilisation des rendus

La participation à l'appel à idées implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits, graphiques ou photographiques des rendus à des fins d'information et de publication des projets (cession au C.A.U.E. du Calvados uniquement du droit de reproduction dans les conditions fixées par la loi 57.298 du 11 mars 1957), sans limitation de durée.

Le C.A.U.E. du Calvados aura ainsi la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale dans le cadre de ses actions et de ses missions.

Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande d'utilisation spécifique.

Cela ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des concepteurs sur leurs propositions. Les documents fournis par les candidats ne seront pas restitués à l'issue de l'appel à idées.

14 Application du règlement

La remise des prestations par les concurrents emporte leur acceptation des clauses du présent règlement. Les divers manquements aux règles de la consultation sont gérés par la commission technique qui décide souverainement de l'exclusion éventuelle des concurrents, pour des motifs liés au non respect partiel ou total des dispositions et règles de l'appel à idées.

Il ne sera pas étudié de réclamation concernant l'application du règlement, l'utilisation ou la non utilisation des propositions.

En cas de force majeure, le C.A.U.E. du Calvados se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'appel à idées sur un des sites ou sur l'ensemble des sites sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.